

Vie de l'Eglise à Genève

Religions et conflits armés: pour une refondation du droit international humanitaire

Les conflits récents ont atteint un paroxysme de violence, faisant s'accroître le nombre de victimes et mettant à rude épreuve la mission de la communauté humanitaire, qui consiste à sauver des vies et à garantir la dignité humaine. Il est souvent suggéré que la religion peut être source de conflit en raison du fait qu'elle a, à travers l'histoire, été impliquée dans de nombreuses guerres. Le tableau est toutefois plus complexe qu'il n'y paraît. Les valeurs mises en avant par les religions, à savoir la paix et la réconciliation, sont souvent manipulées à travers la violence afin de poursuivre des objectifs tels que la recherche du pouvoir et du profit personnel.



L'aide humanitaire aux victimes des conflits armés et la protection des personnes les plus vulnérables font partie des tâches traditionnelles de l'Ordre souverain de Malte. Ce sont ces raisons qui l'ont motivé

à organiser une réunion au Palais des Nations, le 27 mai dernier, en prélude au Sommet humanitaire mondial qui se tiendra à Istanbul en 2016.

Des représentants du christianisme, de l'islam, du judaïsme ainsi que du vedānta, des chercheurs et des diplomates, des chefs d'organisations humanitaires laïques et confessionnelles ont pris part

à cette rencontre. Le directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, Michael Moller, en a ouvert les travaux.

«Je suis éminemment convaincu que les motifs religieux peuvent conduire à la violence quand ils sont séparés du contexte moral et entachés par la corruption et la soif de pouvoir. Les conflits peuvent contenir des éléments religieux, mais ils sont toujours guidés par des facteurs culturels, ethniques, territoriaux et souvent par des pressions extérieures», a déclaré dans son discours d'ouverture le grand chancelier de l'Ordre souverain de Malte Albrecht Boeselager.

Chercher une base de valeurs communes, créer un code de conduite applicable à toutes les institutions et organisations impliquées dans le secours humanitaire, atteindre les communautés locales en investissant sur les infrastructures et les réseaux d'aide déjà présents sur les territoires touchés par les conflits, mais aussi promouvoir les valeurs des organismes humanitaires pour combattre les préjugés aussi bien des populations que des gouvernements sont les principales propositions qui ont émergé du débat – en cela rien de bien novateur malheureusement – organisé en deux tables rondes de cinq rapporteurs chacune. Parmi ces derniers, Jamilah Mahmud, à la tête du Sommet humanitaire mondial dont l'immense tâche devrait notamment porter sur

Suite en page 2 ►



Signature de la première Convention de Genève (1864) dans la salle de l'Alabama de l'Hôtel de Ville: tableau du peintre français Charles Armand-Dumaresq.

une mise à jour des instruments de l'aide humanitaire au niveau international.

Dans son discours de conclusion, le grand hospitalier de l'Ordre souverain de Malte, Dominique de La Rochefoucauld-Montbel, a rappelé qu'il est impératif de réaffirmer avec vigueur les « principes humanitaires établis par la communauté internationale après la Seconde Guerre mondiale, dans le plein respect des traditions et des cultures locales ». Le grand hospitalier a encouragé le dialogue et la collaboration entre les différentes confessions.

Ce thème a survolé tout le débat, mais s'est-on posé les bonnes questions auxquelles apporter les bonnes réponses? Un constat tout d'abord: le roi est nu. Le droit international humanitaire de 1949 et 1977 (Conventions de Genève et pro-

tocoles additionnels) ne répond pas aux besoins actuels, preuves sur pratiquement tous les terrains d'opération à l'appui. Solution: il convient de le refonder de fond en comble. Qui pourraient être les moteurs de cette refondation? Les Etats? Nous ne le croyons humblement pas, empêtrés qu'ils sont dans leurs considérations politiques. La société civile? Elle fait ce qu'elle peut et on ne peut que lui en rendre grâce. Les religions alors? C'est probablement l'idée qui a germé dans l'esprit de l'Ordre souverain de Malte sans pour autant éclore lors de la réunion. Nous sommes donc sur la bonne voie. Plus de 30 ans après la dernière conférence diplomatique sur le droit international humanitaire, alors que ses acteurs historiques sont en panne, c'est aux religions qu'il appartient de prendre l'initiative d'une refondation de ce que fut le droit humanitaire.



Evénements à venir

• **Du 15 au 22 septembre:** Pèlerinage de la Rencontre « Nos différences nous enrichissent ».

A l'occasion du 150^e anniversaire de l'Abbaye de Saint-Maurice, marche de Genève à Saint-Maurice. Toutes les personnes sont les bienvenues, spécialement les personnes qui vivent la précarité. Oser la rencontre avec l'autre est au cœur de la démarche. Pendant le pèlerinage, il y aura un temps de marche (maximum 16 km par jour), des temps de rencontre autour de repas conviviaux avec les communautés paroissiales et nos évêques, des moments de prière et méditation et des échanges personnels. Possibilité de participer à tout le parcours ou à une ou plusieurs étapes selon le choix et les possibilités de chacun. Un bus balai sera à disposition pour les sacs et les personnes fatiguées.

Le prix est libre.

Etapas prévues: Versoix, Nyon, Morges, Lausanne, Vevey, Villeneuve et Bex.

Inscriptions et renseignements pour Genève: Inès Calstas, ines.calstas@cath-ge.ch – 076 3847492.

Ils marcheront avec vous: Mgr Morerod, Mgr de Raemy, Mgr Farine et le Père Guy Luisier.

Laïcité: cap fixé et projet de loi en préparation

Le 5 novembre 2014, notre Conseil d'Etat a pris acte du rapport final du Groupe de travail sur la laïcité (GTL) chargé d'étudier la portée de l'article 3 de la Constitution consacré au principe de laïcité de l'Etat. Le 11 novembre, ce rapport a été soumis à une large consultation auprès de milieux religieux ou intéressés par le fait religieux, dont les sept formations politiques représentées au Grand Conseil. Les vingt-quatre entités qui ont répondu au questionnaire de consultation ont très majoritairement reconnu la pertinence de l'ensemble des recommandations du GTL et salué la qualité de son rapport.

Après quelques ajustements, le Conseil d'Etat a décidé de retenir l'essentiel des recommandations et de fixer celles relevant des principes fondamentaux dans un cadre juridique clair: une «Loi sur les communautés religieuses et la laïcité». Il entend ainsi donner corps à l'article 3 de la Constitution genevoise (Cst-GE) par le biais d'une loi permettant de garantir à la fois la liberté de croyance de chacun et la paix confessionnelle au sein de la collectivité.

Le projet de loi portera notamment sur les principes suivants:

- **La définition des communautés religieuses avec lesquelles l'Etat peut envisager des relations:** Une communauté religieuse est une association ou une fondation qui se revendique comme telle, réunie par la pratique commune et consciente d'un ensemble de paroles et de rites faisant référence à un ou des agents transcendants ou surnaturels; son action est essentiellement culturelle et ne poursuit pas de but lucratif. Elle respecte le droit de chaque individu de croire ou de ne pas croire, ainsi que l'existence des autres communautés religieuses; elle reconnaît et respecte le droit fédéral et le droit cantonal. Elle fait état d'une présence significative et active au sein du tissu social genevois.
- **La présence des communautés religieuses dans l'espace public:** L'interdiction généralisée de la présence visible de communautés religieuses dans l'espace public ne pouvant être exigée, conformément à l'art. 9 de la Convention européenne des droits de l'homme notamment, la loi sur le culte extérieur ainsi que celle sur les corporations religieuses devraient être abrogées et remplacées par la nouvelle loi sur les communautés religieuses et la laïcité. En outre, la loi sur les procédés de réclame et celle sur les manifestations sur le domaine public devront également être révisées, ceci afin de garantir l'ordre public. Concernant l'interdiction pour tout collaborateur de l'Etat et des établissements publics en contact avec la population d'afficher son appartenance religieuse par un signe ou par ses propos, elle sera intégrée dans le règlement du personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux. La question de l'interdiction de se couvrir le visage dans l'espace public – interdiction évoquée mais pas clairement proposée par le GTL – sera à nouveau étudiée en prenant en compte les aspects de sécurité, de dignité humaine et de lien social.
- **La reconnaissance et le soutien des aumôneries interreligieuses:** Le Conseil d'Etat souhaite inscrire dans la loi le soutien aux aumôneries interreligieuses (et non d'une confession en particulier) à la faveur de l'action positive qu'elles déploient en milieu hospitalier et en milieu carcéral notamment, ceci en vertu des droits humains, de la cohésion sociale et de la nécessité, pour les établissements carcéraux surtout, d'apaiser les tensions d'ordre confessionnel.

A relever que d'autres lois ou règlements pourraient être concernés par les questions de laïcité. Les travaux de rédaction du projet de loi sur les communautés religieuses et la laïcité seront coordonnés par le DSE, en collaboration avec les départements concernés. Le Grand Conseil sera saisi des modifications légales d'ici à la fin de l'automne 2015. En outre, le Conseil d'Etat a décidé de retenir la promotion de la laïcité en tant que valeur républicaine comme mesure à part entière. Ce dernier point fera l'objet d'une étude particulière.

Tous à Fribourg les 5 et 6 septembre :

Conférence internationale interdisciplinaire sur « Le bien commun: entre passé et avenir »

La notion de bien commun occupe une place centrale dans l'enseignement social chrétien. Le bien commun apparaît à la fois comme un processus historique et un horizon, inatteignable dans sa plénitude sur terre bien que recherché avec passion, mais dont on expérimente néanmoins des réalisations partielles. Les premières sessions vont approfondir la notion du bien commun d'un point de vue théologique et philosophique, mais aussi mettre en évidence l'analogie entre le climat intellectuel d'aujourd'hui et celui de la fin du XIX^e siècle où des réflexions et des actions partout dans le monde ont posé les jalons de la première encyclique sociale *Rerum Novarum* en 1891. La conférence va se pencher sur les efforts multiples visant à mettre sur pied des structures et des organisations susceptibles de faire converger les actions de chacun vers le bien commun compris comme «force d'inspiration du présent», soit au niveau global, soit au niveau des collectivités locales, des Etats, des entreprises et associations. Dans sa dimension prospective, la notion du bien commun permet de mieux répondre aux défis de demain : le défi écologique, celui de la vocation sociétale de l'activité économique et financière, le défi d'une vision politique à l'échelle mondiale, celui des nouvelles technologies (information, médecine, urbanisme, environnement, etc.), celui des Objectifs du millénaire et de «l'Après 2015».



Sous le haut patronage de Mgr Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, et de l'archevêque Justin Welby, primat de l'Eglise anglicane.

Université de Fribourg. Renseignements: info@aiesc.net

Evénements à venir

Jusqu'au 6 septembre : Spectacle à Saint-Maurice dans le cadre du 1500^e anniversaire de l'Abbaye. Il sera possible de revivre les grandes heures de l'histoire du martyr et de l'Abbaye à travers un spectacle de rue totalement inédit et original. www.abbaye1500.ch

15 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre de 14h30 à 16h : Conférences de l'automne des équipes catholique et protestante des aumôneries des HUG sur le thème: «C'est mon corps...!» Salle Opéra des HUG (Cluse-Roseaie, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14). Inscription avant le 8 septembre aux HUG.

Prochaine parution : octobre 2015

Délai de remise des textes : 1^{er} septembre 2015

Vos informations et nouvelles sont à communiquer à: pascal.gondrand@cath-ge.ch ou à:
ECR / Vicariat épiscopal, Vie de l'Eglise à Genève, rue des Granges 13, 1204 Genève.